



**EU SIFA – INNOVATION  
GUICHET DE  
FINANCEMENT III**  
Guide du candidat



Cofinancé par  
l'Union européenne



german  
cooperation  
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Financé par

**KFW**

**Détails du document :**

Appel à propositions : SIFA GF3/AAP/1/2022

Identifiant d'appel : SIFA GF3/AAP/1/2022

Clôture de l'appel : 6 février 2023 à 23:59 SAST (GMT +2)

**Publié par :**

Initiative Compétences pour l'Afrique - Coopération Financière (SIFA CF)

Une intervention de la Commission de l'Union africaine (AUC) et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

**Mis en œuvre par :**

La Commission de l'Union africaine (AUC), Addis-Abeba, Éthiopie,  
[www.au.int](http://www.au.int)

Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD),  
Johannesburg, Afrique du Sud, [www.nepad.org](http://www.nepad.org)

**Financé par :**

l'Allemagne et l'Union européenne par l'intermédiaire de la Banque de développement KfW

**Préparé par :**

SIFA CF Fund Management Team (NIRAS – IP Consult)  
230 15th Road, Midrand, Afrique du Sud

Décembre 2022

*Ce projet a été rendu possible grâce au soutien d'une subvention de l'Allemagne et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Programme Initiative Compétences pour l'Afrique et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Allemagne ou de l'Union européenne.*

# Table des matières

Abréviations	iv
<b>1. À propos de ce guide</b>	<b>1</b>
<b>2. Introduction à SIFA et SIFA Guichet de financement III</b>	<b>3</b>
2.1. SIFA Guichet de financement III (GF3)	4
<b>3. Appel à propositions SIFA GF3</b>	<b>6</b>
3.1. Innovation et SIFA GF3	6
3.2. SIFA GF3 type des projets attendus	7
3.3. Structure du projet SIFA GF3	9
3.4. Thèmes spécifiques de l'appel SIFA GF3	11
3.5. Mise en œuvre de la subvention et du projet SIFA GF3	13
3.6. Funding Principles	17
<b>4. Processus de demande</b>	<b>19</b>
4.1. Processus de demande en une seule étape	19
4.2. Description du processus de demande	20
4.3. Calendrier indicatif pour le processus de candidature	22
4.4. Outil de soumission – SmartME	23
<b>5. Processus d'évaluation et d'approbation des propositions</b>	<b>25</b>
5.1. Vérification de l'admissibilité	25
5.2. Évaluation technique	27

## Abréviations

<b>AAP</b>	Appel à propositions
<b>ADN</b>	Accord de non-divulgation
<b>AMO</b>	Accord de mise en œuvre
<b>AUDA-NEPAD</b>	Agence de Développement de l'Union Africaine
<b>BDG</b>	Bureau du Directeur Général
<b>CI</b>	Comité d'investissement
<b>CP</b>	Coordinateur Pays
<b>CSS</b>	Comité de subventions et de sous-délégations
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>DPI</b>	Droits de propriété intellectuelle
<b>EFTP</b>	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
<b>FAQs</b>	Foire aux questions
<b>FMT</b>	Équipe de gestion de fonds
<b>GDI</b>	Groupe d'experts en innovation
<b>GF3</b>	Guichet de financement III
<b>KEUR</b>	Mille euros
<b>KfW</b>	La Banque de Développement KfW
<b>MEUR</b>	Millions d'euros
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>PDI</b>	Personnes déplacées internes
<b>RSE</b>	Rapport Sommaire d'Evaluation
<b>SIFA</b>	Initiative des Compétences Pour l'Afrique
<b>SIMT</b>	Systèmes d'information sur le marché du travail
<b>UE</b>	Union Européenne

# 01. À propos de ce guide

Ce guide SIFA GF3 destiné aux candidats décrit comment préparer une candidature pour l'appel à propositions SIFA GF3 1/2022. Il contient les instructions et les modèles ainsi que les informations générales requises pour la préparation et la soumission d'une proposition. Il indique les types d'actions nécessaires pour répondre à l'appel à propositions (SIFA GF3/AAP/1/2022) et explique les thèmes attendus soutenus par l'appel. Ensuite, il fournit des informations sur les possibilités de financement disponibles et sur les critères d'éligibilité en termes de pays d'origine et de configuration du partenariat. Il définit ensuite les critères et procédures d'évaluation et de sélection. Le guide se termine par un calendrier indicatif et une description des services de soutien disponibles pour les candidats et fait référence aux outils logiciels (plate-forme électronique SmartME) pour la préparation d'une proposition. Les annexes contiennent un glossaire des termes liés à SIFA GF3 et des modèles de documents indispensables à la préparation d'une proposition.

Ensemble avec le texte du SIFA GF3/1/2022 et le modèle de candidature qui sera mise à disposition sur le site Web de SIFA ([www.skillsafrica.org](http://www.skillsafrica.org)), il constitue un dossier d'information complet pour l'appel à propositions SIFA GF3/AAP/1/2022. Ces documents contiennent toutes les informations dont les soumissionnaires auront besoin pour se préparer à la proposition.

Le SIFA GF3/AAP/1/2022 est publié dans les journaux nationaux de tous les pays partenaires SIFA, sur le site web du programme SIFA et sur les sites web des organisations nationales coordinatrices SIFA (en Anglais/Français). Les langues officielles de l'appel, la proposition et d'autres documents relatifs à SIFA GF3 sont en Anglais et Français.

Ce guide est sujet aux révisions par AUDA/NEPAD. Les candidats et bénéficiaires ultérieurs seront informés de toute révision, et la dernière version sera toujours disponible sur le site Web SIFA GF3 ([www.skillsafrica.org](http://www.skillsafrica.org)). En cas d'incertitude à propos du contenu du guide, des éclaircissements et conseils supplémentaires seront donnés par le Secrétariat AUDA/NEPAD SIFA GF3 sur demande via le formulaire de contact du site Web SIFA CF ([www.skillsafrica.org](http://www.skillsafrica.org)) ou le formulaire de contact SmartME.

## Note

Les candidats retenus sont informés que ce guide est complété par le Guide de mise en œuvre du projet SIFA GF3/AAP/1/2022, qui conseillera les bénéficiaires sur la façon de gérer leurs projets et d'administrer les subventions connexes conformément au projet. Outre les personnes directement impliquées dans la mise en œuvre du projet, les lignes directrices s'adressent également au personnel

administratif responsable des finances, de la communication et du soutien aux projets. L'accord de mise en œuvre du SIFA GF3 - signé entre le bénéficiaire et l'autorité contractante - avec ses annexes précisera les termes et conditions (non négociables) que chaque partenariat est censé suivre si sa proposition est sélectionnée pour un financement.

## 02. Introduction à SIFA et SIFA Guichet de financement III

Le guichet de financement III du SIFA (GF3) est mis en œuvre dans le cadre de la Coopération financière (CF) de l'Initiative compétences pour l'Afrique (SIFA CF), une initiative panafricaine mise en place en 2016 par la Commission de l'Union africaine (CUA) et cofinancée par le gouvernement allemand et l'Union européenne (UE) avec le soutien des gouvernements nationaux de huit pays partenaires de SIFA : Cameroun, Éthiopie, l'Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Nigéria, Togo et Tunisie. L'objectif global de SIFA est de renforcer les perspectives professionnelles des jeunes en Afrique. Au cours de sa phase pilote (2016-2025), le programme finance des projets de développement des compétences qui devraient contribuer au développement des compétences axées sur l'emploi pour les jeunes dans les pays africains.

En tant que programme, SIFA s'engage à obtenir des résultats dans quatre domaines différents :

**Résultat I :** Les institutions sélectionnées ont été habilitées à fournir un développement des compétences axé sur l'emploi.

**Résultat II :** L'accessibilité au développement des compétences axé sur l'emploi pour les jeunes est optimisé, notamment pour les femmes, les apprenants issus de groupes désavantagés, les réfugiés et les migrants.

**Résultat III :** Le secteur privé contribue à améliorer le développement des compétences en participant à la conception et à la mise en œuvre de programmes de développement des compétences axés sur l'emploi.

**Résultat IV :** Les enseignements tirés et les meilleures pratiques sont diffusés aux niveaux nationaux, régional et continental.

Le principal instrument de mise en œuvre du SIFA est le financement sous forme de subventions pour des activités durables et innovantes, appliquées à partir de trois guichets de financement différents :

Guichet 1 : Grands projets d'investissement dans le développement des compétences (subvention jusqu'à 3 MEUR)

Guichet 2 : Projets d'investissement dans le développement des compétences (subvention jusqu'à 1,5 MEUR) ; et

Guichet 3 : Projets innovants de développement des compétences (subvention jusqu'à 400 K EUR).

## 2.1. SIFA Guichet de financement III (GF3)

Bien qu'ayant une orientation thématique différente des deux autres guichets de financement, GF3 continue de s'appuyer sur les réalisations précédentes d'autres guichets de financement lancés précédemment. Maintenant lancé, GF3 réunit les huit gouvernements pour qu'ils se concentrent davantage sur l'innovation dans le développement des compétences comme base d'une transition vers une productivité plus élevée et la promotion de l'emploi.

Plus précisément, GF3 est conçu pour soutenir des approches innovantes de développement des compétences dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) par le biais de subventions accordées pour des activités spécifiques mises en œuvre sous forme de projets<sup>1</sup> visant à valider la faisabilité des innovations en EFTP sur le marché. En tant que tels, les subventions SIFA GF3 sont destinées aux activités visant à piloter, démontrer et reproduire des concepts et prototypes nouveaux ou améliorés avant de les déployer sur le marché en tant que produits, services ou processus. Alternativement, l'innovation proposée pour le financement GF3 peut être basée sur un produit/service/processus déjà existant et qui fonctionne bien. Par conséquent, les activités sont axées sur la validation par le marché et la mise à l'essai de l'innovation proposée par les utilisateurs/usagers/consommateurs (utilisateurs).

Les subventions SIFA sont destinées aux activités mises en œuvre sous la forme de projets axés sur la validation par le marché et la mise à l'essai de l'innovation proposée par les utilisateurs/usagers/consommateurs (utilisateurs). GF3 est destiné à attirer des projets multidimensionnels de haute qualité, avec un accent particulier sur l'innovation, définis comme étant des produits, services, processus ou modèles commerciaux nouveaux ou améliorés relatifs à l'EFTP. Dans le cadre de GF3, l'innovation ne consiste pas à faire plus du même type de produits, de services ou de processus, ni nécessairement à inventer quelque chose qui est « tout nouveau pour le monde ». **L'innovation consiste à trouver un accès nouveau, différent ou amélioré pour rendre les compétences plus accessibles, pertinentes et reconnues pour l'employabilité.**

Les projets GF3 devraient rechercher un POC (Preuve de concept) pour les produits, processus, services ou modèles commerciaux nouveaux ou améliorés dans le domaine de l'EFTP et qui sont nécessaires au marché du travail. Par ailleurs, l'innovation proposée pour le financement de GF3 peut être basée sur un produit/service/processus déjà existant et qui fonctionne bien. Néanmoins, une subvention est requise pour reproduire le succès dans un nouveau marché et / ou un autre pays. Pour les projets à un stade préliminaire, le modèle de produit/service/processus devrait au moins exister sous la forme d'un concept ou d'un prototype prêt à être déployé dans un environnement réel d'utilisateurs (preuve de concept). L'information sur le concept proposé doit être disponible. Si le projet implique un service mature cherchant à être validé sur de nouveaux marchés, le ou les marchés visés doivent être dans l'un des pays partenaires de SIFA.

<sup>1</sup> Un projet est une activité temporaire en ce sens qu'elle a dans le temps un commencement et une fin et donc, un périmètre et un ensemble de ressources clairement définies. Un projet est unique en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une opération de routine, mais d'un ensemble spécifique d'opérations conçues pour atteindre un objectif unique. Voir exemple du Project Management Institute (PMI) : <https://www.pmi.org/>

Les bénéficiaires des subventions GF3 devraient être des organisations professionnelles d'EFTP soutenues par la participation du secteur privé et/ou d'employeurs et d'organisations soutenant l'entrepreneuriat, les entreprises et les compétences entrepreneuriales, telles que des pépinières d'entreprises.

Le budget total du SIFA GF3 pour les années 2022-2025 est de 9,5 MEUR. Ce montant doit être versé sous forme de subventions allouées sur une base concurrentielle avec des appels à propositions (AAP) organisés à quatre reprises pendant la durée du programme (2022-2025). Tous les appels devraient être lancés en 2022-2023.

Le processus de proposition SIFA GF3 est un processus en une seule étape : les candidats intéressés soumettent une proposition pour l'évaluation. Après la vérification de l'éligibilité, diligence et l'évaluation technique, une sélection de projets présélectionnés seront soumis au Comité d'investissement (CI) de l'AUDA-NEPAD qui validera les recommandations des évaluateurs ; ensuite le Comité des Subventions et des Sous-délégations de l'AUDA-NEPAD (CSS) examinera la conformité de l'attribution et du processus, suivi d'une « non-objection » de la KfW. Dès réception des recommandations du CSS, le BDG de l'AUDA-NEPAD approuvera la liste finale des projets à financer. Après l'approbation de la liste restreinte, les négociations de l'accord de mise en œuvre commenceront entre le partenaire principal représentant le Partenariat dont est issue la proposition de projet et l'équipe AUDA-NEPAD et SIFA FMT. Au cours des négociations, la proposition de projet sera discutée et finalisée sous la forme d'un plan de travail détaillé et budgétisé. Une fois que le plan de travail est prêt, l'AMO est prêt à être signé, après quoi le projet peut commencer.

L'autorité contractante pour SIFA GF3 est l'AUDA-NEPAD, qui travaille en étroite coopération avec l'équipe de gestion du fonds SIFA CF, un service fourni par NIRAS<sup>2</sup> dans la mise en œuvre du Fonds GF3. L'AUDA-NEPAD est le partenaire clé dans l'administration des subventions GF3 accordées pour les projets. Il est également responsable du décaissement des tranches de la subvention aux projets conformément aux conditions convenues dans le plan de travail. Lors de la mise en œuvre des projets GF3 avec la subvention fournie, les bénéficiaires sont impérativement tenus à suivre les règles et directives de l'AUDA-NEPAD sur la gestion financière.

---

2 <https://www.niras.com/about-niras/>

# 03. Appel à propositions SIFA GF3

## 3.1. Innovation et SIFA GF3

Ce guide du candidat concerne les projets de développement des compétences innovantes SIFA GF3, soutenus par le programme de financement de subventions mis en œuvre en 2022-2025 à travers quatre appels à propositions. Les activités proposées à être soutenues par des subventions doivent être présentées sous la forme de projets susceptibles de contribuer aux objectifs de SIFA visant à soutenir des approches innovantes de développement des compétences dans l'EFTP. Dans l'ensemble, les projets sélectionnés pour un financement devraient donner une impulsion à l'innovation dans le développement des compétences en tant que socle pour une transition vers une productivité plus élevée, l'emploi et la promotion professionnelle.

Pour SIFA GF3, l'innovation est définie comme un produit, service, processus ou un modèle commercial innovant ou optimisé dans le domaine de l'EFTP indispensable et adopté par le marché du travail. Il s'agit de trouver un accès nouveau, différent ou amélioré pour rendre les compétences plus accessibles, pertinentes et reconnues pour l'employabilité. L'innovation se doit d'être (mais pas seulement) quelque chose de « tout nouveau pour le monde ». Il peut aussi être incrémental dans le sens d'optimiser un processus, système ou un dispositif déjà existant en y ajoutant un nouveau composant. Cependant, l'innovation ne consiste pas à faire plus du même type de produits, de services ou de processus.

Les projets bénéficiant d'un financement au titre de l'un des trois domaines thématiques pourraient donc être :

- **Produits et services A** : fourniture de services d'EFTP nouveaux ou améliorés, de cours de compétences et de qualifications nécessaires pour le marché du travail mais pas encore proposées par les prestataires d'EFTP existants.
- **Produit & Services B** : fourniture de services et de cours d'EFTP nouveaux ou améliorés aux acteurs, tels que les apprenants, développeurs de contenu, entreprises et les gouvernements qui n'avaient auparavant pas accès à ces cours et services.
- **Processus d'enseignement et d'apprentissage** : mise en œuvre d'approches et de méthodologies d'enseignement et d'apprentissage nouvelles ou améliorées, y compris des dispositifs et des outils.

- **Pratiques organisationnelles** : activités qui aident les établissements d'EFTP à développer et à renforcer les partenariats et l'engagement des parties prenantes, en particulier avec les partenaires du marché du travail, afin de promouvoir de nouvelles approches et collaborations dans l'offre et le financement de la formation.

## 3.2. SIFA GF3 type des projets attendus

Les subventions SIFA GF3 sont destinées aux projets axés sur la validation de marché et les tests utilisateurs du concept innovant et/ou du prototype proposé. Alternativement, l'innovation proposée pour le financement GF3 peut être basée sur un produit/service/processus déjà existant et performant qui cherche à être reproduit sur un nouveau marché et/ou dans un autre pays SIFA.

Pour les projets à un stade préliminaire, le modèle de produit/service/processus devrait au moins exister en tant que concept ou prototype et être prêt à être validé dans un environnement réel avec les utilisateurs (preuve de concept). Si le projet implique un service mature cherchant à être adopté sur de nouveaux marchés, le ou les marchés visés doivent être dans l'un des pays partenaires de SIFA.<sup>3</sup>

**Remarque : L'autorité d'attribution des subventions SIFA GF3 (AUDA/NEPAD) ne prend aucun profit sur les produits/services/concepts ou les organisations soutenues.**

Plus précisément, les projets GF3 devraient avoir un objectif bien défini et cibler des bénéficiaires ayant des besoins en compétences clairement définis (documentés) par le marché du travail cible. En outre, les projets proposés pour financement devraient être orientés vers l'action et chargés d'atteindre le ou les objectifs fixés, avec un plan de travail expliquant clairement les résultats, les livrables, les ressources et les finances nécessaires.

**Les projets proposés doivent impérativement suivre les étapes de développement suivantes :**

- **Preuve de concept** : expérimenter un concept qui cible les bénéficiaires dans un contexte de pays ou de marché spécifique afin d'obtenir une évaluation précoce et réelle de la viabilité technique et financière de l'innovation proposée.
- **Tester l'impact et la livraison** : tester un concept confirmé pour l'impact social, l'amélioration des résultats et / ou la viabilité du marché, ainsi que l'amélioration opérationnelle pour construire des voies vers la durabilité et le déploiement.
- **Déploiement** : adaptation d'une innovation existante et évaluée, vers de nouveaux contextes ou zones géographiques dans l'un des huit pays partenaires de SIFA.

Le financement de GF3 est ciblé pour la mise en œuvre de l'innovation proposée et, par conséquent, il ne soutiendra pas les projets suivants :

---

<sup>3</sup> Les pays pilotes de SIFA sont : Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria, Togo et Tunisie

- projets exclusivement axés sur la recherche
- projets exclusivement axés sur des études de marché
- projets qui se concentrent exclusivement sur l'élaboration de politiques
- projets axés exclusivement sur le renforcement des capacités ou la formation ;
- projets qui se concentrent exclusivement sur la construction d'infrastructures.

Idéalement, le projet proposé pour un financement GF3 ferait partie intégrale des activités des organisations soumettant la proposition. Une proposition GF3 retenue démontrerait les besoins potentiels ou récemment identifiés dans la population d'utilisateurs et mettrait l'accent sur la validation de la fourniture supposée d'un produit/service/processus ou d'un modèle commercial nouveau ou amélioré sur le marché et non sur le développement d'une technologie ou d'une idée entièrement nouvelle. L'accent devrait être mis sur la validation du modèle de produit/service/procédé nouveau ou amélioré sur le marché. En tant que tels, les projets GF3 peuvent être amenés à vérifier le positionnement et la valeur de l'innovation proposée auprès des clients et à valider les hypothèses sur la façon dont l'innovation sera techniquement livrée aux utilisateurs et sur le type de ressources nécessaires pour la soutenir sur le marché.

Les propositions doivent contenir une description complète du projet proposé, y compris la ou les phases du projet, la nature des travaux proposés à chaque phase du projet, les avantages qui seront acquis à chaque phase, le projet partenaires et leurs rôles et une estimation de l'investissement total requis pour mener à bien le projet dans son ensemble. La proposition devrait décrire clairement la stratégie de validation accompagnée d'un plan de travail complet et réaliste.

### La proposition GF3 devrait contenir les éléments suivants :

- Décrire la solution proposée et ses caractéristiques techniques, et décrire ce qui est innovant dans la solution proposée.
- Indiquer si la solution proposée a été utilisée et testée sur le marché (la fourniture de preuves est requise si tel est le cas).
- Identifier qui est en possession et/ou prévoit de posséder la solution et identifier le marché cible, bénéficiaire ou la région.
- Identifier qui délivrera la solution sur le marché une fois la validation terminée (et comment se sera délivré).
- Déterminer où et comment la solution devra être testée/validée au cours de la période de mise en œuvre (trois à cinq mois).
- Description du processus de validation qui devra être mené, y compris, mais pas seulement, (i) comment la solution proposée doit être livrée pour les tests utilisateurs, (ii) comment les commentaires des utilisateurs seront recueillis, (iii) quels types de ressources (humaines, financières, techniques, etc.) seront nécessaires, (iv) quels seront les rôles et les tâches des différentes personnes / organisations dans le partenariat du projet, et (v) comment les ressources proposées seront allouées par organisation/tâche pour soutenir la validation.

- Expliquer brièvement le modèle de revenus prévus pour l'adoption éventuelle de la solution ou comment la solution prévoit d'être financée si les bénéficiaires ne sont pas en capacité de payer pour la solution.

### 3.3. Structure du projet SIFA GF3

Le but de la validation de marché du projet est de clarifier les réflexions du propriétaire de l'innovation lors du déploiement futur sur le marché et d'établir une analyse de rentabilité pour obtenir le premier financement interne ou externe. La faisabilité technique et financière d'un projet pilote d'innovation avec la subvention SIFA GF3 est établie via le projet pilote, démontrant et validant les conditions spécifiques à remplir pour le déploiement. Le résultat final est un plan de déploiement expliquant comment l'innovation sera livrée sur le marché en fonction d'une compréhension des besoins des utilisateurs / clients et des ressources requises. Une partie de la validation consiste à se faire remarquer et à sensibiliser – en termes de contenu et d'attractivité de la présentation. Pour attirer de nouveaux partenaires et investisseurs ou décideurs publics, le plan de déploiement basé sur la validation doit être formulé selon leur point de vue.

La durée du projet de validation de marché SIFA GF3 peut aller jusqu'à 18 mois et est axée sur la démonstration, le retour commenté des utilisateurs et l'examen par les pairs, y compris (mais sans s'y limiter) les composants suivants :

- Démonstration/présentation du service impliquant un nombre important d'utilisateurs/ usagers en conditions réelles (la validation avec les utilisateurs en conditions réelles comprendra idéalement deux à trois itérations).
- Retours commentés et documentés par les utilisateurs/consommateurs identifiés, y compris la description de tout obstacle spécifique à surmonter avant le déploiement initial.
- Examen du service par les pairs, y compris les activités de dissémination. Les examens par les pairs peuvent être organisés sous la forme d'une série d'ateliers/séminaires/groupes de discussion.
- Rédaction d'un rapport de validation de marché, intégrant les résultats de l'examen par les pairs et les commentaires des utilisateurs et décrivant les actions ainsi que les obstacles et les défis à surmonter pour le déploiement futur.
- Un rapport initial documentant les résultats du projet, y compris un plan d'affaires / d'investissement comme élément du rapport.

Il est recommandé de diviser la validation de marché du projet SIFA GF3 en trois phases (à l'exclusion de la phase préparatoire). Par exemple, l'effort et les ressources du projet pourraient être répartis sous forme du premier paiement (15 %), l'analyse du marché et la configuration pilote (approximation de 30 à 40 %), la validation de marché (approximation de 30 à 40 %) et l'évaluation et la clôture (15 %), comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Le premier paiement (15%) et le dernier paiement (évaluation et clôture 15%) sont fixes, tandis que les deux paiements intermédiaires (analyse du

marché et configuration pilote et validation de marché) doivent être décidés par le plan de travail du projet bénéficiaire. Chaque phase a une durée et une fin prédéfinies, aboutissant à la réalisation d'un jalon marqué par des livrables clés (output) tels que le rapport de validation de marché.

**Tableau 1 validation de marché du projet SIFA GF3 et planning de mise en oeuvre**

Période	M0	M1-M5	M6-M15	M16-M18
Type de travaux	Préparation	Analyse du marché et configuration pilote	Validation de marché	Évaluation et clôture
Effort et ressources	15%	30% (exemple - à établir par projet)	40% (exemple - à établir par projet)	15%

Les décaissements des fonds SIFA GF3 administrés par AUDA-NEPAD pour les projets seront effectués par tranches (voir tableau 2), pour lesquelles les montants sont définis comme un certain pourcentage de la subvention totale. Les tranches seront versées contre livrables : la présentation, la documentation et la réalisation de premiers résultats d'activités et la documentation des résultats attendus, comme convenu dans chaque plan de travail du projet de validation de marché GF3 SIFA. Ensemble, le résultat/résultat attendu et les résultats d'activité seront définis en conséquence.

**Tableau 2 Calendrier de décaissement de validation de marché GF3 de SIFA**

Période	M0	M1-M5	M6-M15	M16-M18
Décaissement par tranche	T0 15%	T1 30 % (exemple - à établir par projet)	T2 40 % (exemple - à établir par projet)	T3 15 %
Indicateur (Produit clé)	Plan de travail du projet et IV signé	Étude de marché et plan de validation de marché	Rapport de validation de marché	Rapport final, y compris le plan d'affaires et le rapport d'audit de projet

Les projets rendront compte de tout progrès à SIFA FMT en fonction des progrès réalisés dans l'achèvement des livrables. Ainsi, la preuve de la réalisation du produit convenu et la documentation de l'indicateur du résultat associé déclenchent le décaissement correspondant. Le calendrier de décaissement sera stipulé dans l'AMO entre le bénéficiaire du projet et l'AUDA-NEPAD. Notamment, le premier paiement est versé après la signature du contrat, et le plan de travail est approuvé et sera déduit des coûts du projet au moment du dernier paiement.

### 3.4. Thèmes spécifiques de l'appel SIFA GF3

Les candidats intéressés sont invités à répondre à l'appel aux propositions SIFA GF3 1/2022 en soumettant pour le financement une proposition s'inscrivant dans le cadre de l'un des thèmes décrits ci-dessous.

#### Thème 1 : Les outils et compétences numériques

**Contexte :** Avec des restrictions de mouvement et des exigences en matière de distanciation sociale, l'accès à la formation/qualification, par exemple ont été limités dans de nombreuses régions géographiques. Ce thème vise à promouvoir des idées novatrices pour assurer la prestation continue de la formation en période de COVID-19 et de crises perturbatrices similaires. Il s'appuie sur l'accélération de la numérisation et les exigences ultérieures de l'avenir du travail, où l'accès aux compétences ne dépend pas des limites physiques ou d'investir dans un logement ou un voyage coûteux.

**Objectif :** Amélioration de la prestation de l'EFTP grâce aux technologies et applications numériques afin d'améliorer l'employabilité dans l'ère post-COVID-19.

**Candidats cibles :** Les bénéficiaires de la subvention (candidats) seront des entités formelles publiquement accréditées et / ou légalement enregistrées. Les universités et les organismes de recherche ayant fait leurs preuves dans l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'activités innovantes d'EFTP sont encouragés à postuler.

**Exemples de projets :** Les projets proposés peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les sujets suivants : formation mobile et en ligne, applications de formation numérique, plateformes d'apprentissage multimédia, trousseaux d'outils d'apprentissage audio et vidéo, applications d'apprentissage numérique, laboratoires virtuels et dispositifs de simulation, applications de cours d'enseignement à domicile, ainsi que l'orientation du contenu existant ou le développement de nouveaux contenus pour les enseignants sur la façon de s'adapter à l'environnement d'apprentissage numérique. L'apprentissage hybride, le passage aux salles de classe en ligne pour réduire la présence physique dans les établissements de formation et les coûts de la formation ainsi que la formation aux compétences numériques pour une économie numérisée sont également des projets encouragés.

#### Thème 2 : Entrepreneurat féminin et employabilité

**Contexte :** La COVID-19 a eu un impact fort sur la société à tous les niveaux, en particulier sur les femmes et les jeunes. Ce thème vise à promouvoir l'adoption de solutions innovantes pour soutenir les femmes entrepreneurs et/ou à promouvoir les compétences des femmes et des jeunes afin d'accroître leur résilience en période de COVID prolongée.

**Objectif :** Améliorer l'employabilité et la création d'entreprises chez les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans l'EFTP.

**Candidats cibles :** champions de l'EFTP, mais aussi les organisations qui soutiennent l'innovation (incubateurs des start-up, accélérateurs, laboratoires et centres de transfert de technologie) qui accueillent dans leurs locaux des entreprises en phase de démarrage telles que des start-ups et des entreprises en croissance (existant depuis environ trois ans) et leur fournissent un soutien technique, financier ou autre. La coopération transfrontalière au niveau intermédiaire est encouragée pour apprendre et échanger les bonnes pratiques. De même, les propositions émanant de réseaux sont les bienvenues.

**Exemples de projets :** Les projets proposés peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter) l'autonomisation des groupes défavorisés, la formation le long des chaînes logistiques de production à l'aide d'applications et d'outils numériques, et le développement de produits, de services et de processus nouveaux ou améliorés pour soutenir une telle formation. Des solutions innovantes pour le développement des compétences des jeunes en collaboration avec des organisations soutenant l'incubation d'entreprises en phase de démarrage sont encouragées. Les projets proposés peuvent inclure l'ajout d'une formation technique à la formation régulière en incubation, à l'encadrement et au mentorat, ainsi qu'une aide à la promotion et à l'administration des entreprises, comme l'enregistrement des entreprises et l'accès au marché. Enfin, cela peut inclure le perfectionnement des tuteurs et la gestion pédagogique prenant en compte l'aspect genre dans les établissements d'EFTP.

### **Thème 3 : Formation et innovation dans les secteurs informels**

**Contexte :** La crise sanitaire de COVID-19 a fait payer un lourd tribut aux femmes et aux jeunes défavorisés, notamment à la formation qualifiante des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), ainsi que des travailleurs de l'économie informelle de nombreux pays. Tout cela vise à fournir des opportunités d'améliorer les compétences de base et les moyens de subsistance de ces groupes. L'amélioration de la connectivité et les nouvelles technologies, telles que les téléphones mobiles bon marché et l'utilisation des médias sociaux, modifient radicalement le comportement des citoyens partout dans le monde. Ce changement de paradigme offre l'occasion même aux institutions aux ressources les plus limitées, y compris les autorités publiques, d'investir dans le développement à faible coût de produits et services innovants et technologiques, améliorant ainsi la prestation de l'EFTP dans le secteur informel. C'est également l'occasion pour les organisations d'EFTP de réfléchir à la manière de faire progresser la création de solutions de qualité, abordables, accessibles et durables dans et pour les communautés socialement et/ou économiquement défavorisées.

**Objectif :** Innovation en EFTP pour fournir des formations et des compétences aux secteurs informels et les groupes vulnérables.

**Candidats cibles :** les organisations d'EFTP sont bien placées pour promouvoir l'adoption d'approches flexibles pour la prestation de services aux communautés où les apprenants sont encore exclus pour des raisons de genre et/ou économiques et sociales. Les partenariats pourraient inclure des organisations d'EFTP associant des ressources à des organisations de soutien à l'innovation (incubateurs, recherche/universités et organisations non gouvernementales (ONG)) qui accueillent

et/ou forment des entrepreneurs sociaux ou des entrepreneurs ayant des objectifs sociaux pour concevoir des innovations ayant un impact positif sur les communautés exclues sur les marchés.

**Exemples de projets :** Les projets proposés peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter) le recyclage des artisans traditionnels tout au long des chaînes d'approvisionnement de la production par le biais d'applications et d'autres outils en ligne, des méthodes innovantes d'apprentissage et de stages, par exemple, des classes inversées et une formation pour une transition des qualifications et de la certification du secteur informel au secteur formel. Les projets peuvent générer, regrouper et fournir des connaissances dans ce domaine grâce aux résultats tels que des outils, des méthodologies ou des programmes qui peuvent être utilisés par les organisations travaillant avec des groupes défavorisés. Les projets pourraient également aider les bénéficiaires à faire face aux progrès technologiques, à identifier de nouvelles opportunités commerciales pour eux au sein des communautés et à favoriser une meilleure relation entre les administrations municipales, les apprenants et les organisations d'EFTP dans leur ensemble.

### **3.5. Mise en œuvre de la subvention et du projet SIFA GF3**

Le financement SIFA GF3 est disponible pour les organisations des secteurs public et privé et de la société civile. Les candidats doivent être des entreprises, des organismes publics ou des organisations à but non lucratif, c'est-à-dire qu'ils doivent être des personnes morales.

**NB: Les personnes physiques ne sont pas éligibles pour demander une subvention SIFA GF3.**

En raison de l'accent mis par GF3 sur la collaboration transfrontalière, la reproduction des bonnes pratiques et l'échange de connaissances au sein des écosystèmes et entre eux sont encouragés. Les propositions peuvent provenir d'une combinaison ou d'un groupe d'organisations formé pour entreprendre la mise en œuvre du projet proposé dans plus d'un pays partenaire de SIFA. L'ampleur des projets soutenus peut très bien dépasser les ressources de n'importe quel membre de ces groupes, et c'est pourquoi la subvention GF3 est appliquée.

Pour SIFA GF3, ces entreprises du groupe sont définies comme le partenariat de projet, qui constituent une association de deux entités ou plus (entreprises, organisations ou autorités publiques) dans le but de participer à une activité commune et/ou de mettre en commun leurs ressources pour atteindre un objectif commun par le biais d'un projet soutenu par la subvention GF3. Le coordonnateur de projet (partenaire principal) dirige le partenariat et a la responsabilité de tenir toutes les parties informées des progrès et des engagements tout au long du processus de demande. Avant tout engagement à soumettre une proposition aux AAP SIFA GF3, le partenariat doit discuter, décider, identifier et s'engager à jouer leurs rôles respectifs dans le projet; ils doivent estimer de manière réaliste les ressources telles que le personnel et les finances et définir un objectif « commercial » réaliste qui répond à un besoin réel. Une fois qu'un consensus sur ces aspects a été atteint, la proposition est rédigée et distribuée à tous les partenaires jusqu'à ce qu'une version finale soit convenue. Tous les partenaires doivent s'engager également à soumettre une demande et à participer au projet. Le partenaire principal soumettra la proposition au nom du partenariat.

### 3.5.1. Collaboration transfrontalière dans une proposition SIFA GF3

SIFA GF3 encourage les partenaires à inclure dans leurs propositions des mécanismes d'échanges internationaux afin d'échanger des connaissances pratiques et des solutions sur ce qui fonctionne, où et pourquoi. L'échange de connaissances – ou l'apprentissage entre pairs – devrait être ancré dans le contexte des priorités de développement identifiées au sein du partenariat du projet. Les partenaires devraient œuvrer à identifier les connaissances pertinentes et transférables ainsi que les bénéficiaires cibles ayant des objectifs pratiques convenus que l'échange de connaissances prévu pourrait soutenir. Les partenariats devraient également identifier et sélectionner les bons mécanismes (atelier, jumelage, échange, concours, etc.) à utiliser aux différentes fins. Par exemple, dans le cadre du projet de validation de marché, les partenariats organisent des voyages d'étude dans différents pays ou expositions qui présentent aux participants de nouvelles façons de faire les choses et offrent des occasions de partager leurs connaissances. Cela peut aider à reconnaître de nouvelles opportunités, à construire des réseaux et à les appliquer dans différents contextes du cadre de la validation ou du déploiement ultérieur de l'innovation.

Le partenariat demandant une subvention du SIFA GF3 doit être composé d'au moins deux entités juridiques indépendantes d'au moins un pays participant au SIFA, dont une seule peut agir en tant que signataire de l'AMO. L'organisation signataire de l'accord doit être une entité légale enregistrée dans l'un des huit pays partenaires de SIFA. L'organisation signataire de l'AMO est l'organisation ayant la seule responsabilité légale de la mise en œuvre du projet et de l'administration de la subvention SIFA GF3 conformément à l'AMO et à ses annexes. L'organisation signataire de l'AMO détenant le pouvoir adjudicateur SIFA GF3 est appelée le « bénéficiaire » et le « partenaire principal ». Le bénéficiaire est l'entité responsable de la coordination du projet et, par conséquent, agit également en tant que « coordinateur du projet ». Par conséquent, le partenaire principal doit également nommer une personne désignée pour agir à titre de « coordonnateur de projet. « Le représentant du signataire de l'organisation auprès de l'AMO peut être une personne différente de celle désignée pour servir de coordinateur de projet. Toutefois, le signataire et la personne agissant en tant que coordinateur du projet doivent être employés dans l'organisation signataire.

La même organisation signataire peut soumettre différentes propositions aux thèmes SIFA GF3 tant que la nature du projet proposé est différente et que le coordinateur du projet n'est pas la même personne. Toutefois, un seul projet par demande émanant d'une même organisation signataire, peut être sélectionné pour un financement.

### 3.5.2. Partenariat du projet

Un partenariat de projet GF3 peut accueillir des entités juridiques d'autres pays participants au SIFA ainsi que des entités provenant de pays extérieurs tant qu'elles n'opèrent pas en tant qu'organisations signataires et partenaire principal. Les autres entités juridiques appartenant à un partenariat de projet ne peuvent pas agir en tant que « bénéficiaire » ou « partenaire principal », ni le « partenaire principal » ne peut représenter une entité juridique autre que le « bénéficiaire » / « partenaire

principal ». Le bénéficiaire doit toujours être une entité juridique d'un pays partenaire SIFA.

Les partenariats doivent disposer de l'expertise et des ressources (personnel, équipement, financement) nécessaires pour mener à bien le(s) projet(s) proposé(s), et ceux-ci doivent être intégrés de manière convaincante pour former une action cohérente. Tous les participants doivent avoir les moyens financiers d'apporter leur part de cofinancement du projet et disposer d'un personnel suffisant pour mettre en œuvre le projet. Il est essentiel de disposer de ressources adéquates et qualifiées en gestion de projet (p. ex., coordonnateur de projet). Les participants au Partenariat doivent s'engager dans les tâches qui leur sont assignées, et il doit y avoir suffisamment d'expertise entre les participants pour s'assurer que toutes les tâches peuvent être correctement exécutées.

Pour le partenariat de projet qui soumet une proposition GF3, le financement doit répondre aux exigences minimales suivantes :

1. Il doit être composé d'au moins deux entités juridiques impartiales et enregistrées d'un pays partenaire de SIFA (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria, Togo et Tunisie). L'un doit être le partenaire principal.
2. Le partenaire principal du projet (bénéficiaire) doit être une entité juridique enregistrée d'un pays partenaire SIFA.
3. Les activités du projet doivent être mises en œuvre dans au moins un pays partenaire de SIFA.
4. Participation de l'extérieur d'un pays partenaire de SIFA : SIFA GF3 permet la participation d'entités de pays hors les huit pays partenaires de SIFA à des projets où cette participation présente un intérêt mutuel et garantit l'interopérabilité des produits, services et applications.

### 3.5.3. Rôles des membres des partenariats de projet

Le **partenariat de projet** est censé exercer différents rôles et assumer des responsabilités différentes dans la mise en œuvre des activités du projet et par conséquent, compensé différemment, en fonction des contributions fournies.

Les rôles des participants à un partenariat de projet SIFA GF3 sont définis dans les catégories suivantes :

1. **Le partenaire chef de projet (bénéficiaire)** est une entité juridique enregistrée dans un pays partenaire de SIFA. Le partenaire principal du projet gère, administre et coordonne la mise en œuvre de toutes les activités et veille à ce que des rapports soient présentés en temps opportun sur l'avancement du projet et l'utilisation des ressources financières.
2. **Les membres du projet** sont des entités légales enregistrées qui conviennent avec le partenaire principal du projet de participer à la mise en œuvre d'une partie spécifique du projet et d'en tirer des avantages. Un membre du projet fait partie du partenariat de projet. Les membres du projet peuvent provenir d'un pays partenaire de SIFA ou de l'extérieur de ceux-ci.

3. **Un sous-traitant** est une personne ou une organisation qui est engagée uniquement pour fournir des services ou des produits au partenariat de projet qui ne sont pas disponibles auprès du partenaire principal du projet ou d'un membre du projet. Un sous-traitant ne fait pas partie du partenariat de projet et est engagé pour une durée et un champs limité en fonction des compétences / besoins spécifiques identifiés par le partenaire principal du projet uniquement. Le partenariat de projet maintient l'ouverture et la transparence dans l'obtention de biens et de services pour l'achèvement des projets. Le montant total des travaux alloués à un sous-traitant ne peut pas dépasser 10% de la valeur globale d'une subvention SIFA GF3.
4. **Les partenaires de soutien** sont des organisations qui ont un intérêt mutuel dans leurs produits, services ou applications partagés et peuvent également former des partenariats avec les parties prenantes. Les partenaires de soutien sont, par exemple, des entités qui soutiennent le partenariat de projet, telles que d'autres entités de financement qui ne font pas partie du partenariat de projet. Ils peuvent provenir de l'extérieur du pays participant au SIFA mais ne sont pas éligibles pour recevoir une subvention SIFA GF3.

#### 3.5.4. Ententes de partenariat

Des accords de partenariat devraient être conclus entre les participants pour l'achèvement des travaux. Les accords de partenariat ne peuvent pas enfreindre les obligations énoncées dans la SIFA GF3 AMO. Les accords de partenariat couvrent normalement la participation au projet et définissent, dans la mesure du possible, l'exploitation des résultats découlant du projet. Les accords de partenariat peuvent être particulièrement utiles dans les projets impliquant de nombreux participants. Si l'équipe SIFA FMT/AUDA-NEPAD doit être informée desdits accords, ils ne sont pas soumis à l'approbation du SIFA FMT/AUDA-NEPAD.

Les accords de partenariat et les lettres de coopération entre partenaires et les accords traitant des droits de propriété intellectuelle (DPI), de la confidentialité et des accords de non-divulgence (AND) doivent être signés par tous les membres du projet, indiquant leurs rôles clés, responsabilités et récompenses et la dissolution du partenariat ou la poursuite à la fin de la durée du projet. Des copies de ces ententes doivent être fournies avec la demande. Ces ententes indiquent les rôles clés, les responsabilités, les récompenses et la dissolution du partenariat ou sa poursuite à la fin du projet.

**Remarque : La forme de ces partenariats peut varier d'un soumissionnaire à l'autre , en conséquence, il n'existe pas de modèle standardisé.**

## 3.6. Funding Principles

### 3.6.1. Cost Models for SIFA FW3 Call Themes

#### Thème 1: Les outils et compétences numériques

Le montant demandé ne doit pas dépasser 400 000 EUR et ni être inférieur à 300 000 EUR, TVA incluse. Le montant de la subvention ne doit pas dépasser 90 % du coût total du projet, et le financement de contrepartie total (fonds propres) doit être égal à 10 % du coût total. Le financement de contrepartie complet peut être fourni sous forme de contribution en nature.

La durée de la subvention et du projet soutenu devrait être comprise entre 12 et 18 mois à compter de la date de signature de l'accord.

#### Thème 2 : Entrepreneuriat féminin et employabilité

Le montant demandé ne doit pas dépasser 400 000 EUR et ni être inférieur à 300 000 EUR, TVA incluse. Le montant de la subvention ne doit pas dépasser 90 % du coût total du projet, et le financement de contrepartie total (contribution) doit être égal à 10 % du coût total. Le financement de contrepartie complet peut être fourni sous forme de contribution en nature.

La durée de la subvention et du projet soutenu devrait être comprise entre 12 et 18 mois à compter de la date de signature de l'accord.

#### Thème 3 : Formation et innovation dans les secteurs informels

Le montant demandé ne doit pas dépasser 300 000 EUR et ni être inférieur à 150 000 EUR, TVA incluse. Le montant de la subvention ne doit pas dépasser 90 % du coût total du projet, et le financement de contrepartie total (contrepartie) doit être égal à 10 % du coût total. Le financement de contrepartie complet peut être fourni sous forme de contribution en nature.

La durée de la subvention et du projet soutenu devrait être comprise entre 12 et 18 mois à compter de la date de signature de l'accord.

### 3.6.2. Financement de contrepartie (cofinancement)

Les subventions SIFA sont allouées avec la contribution (contrepartie) du demandeur. La contribution de contrepartie minimale requise pour les différents appels est décrite en pourcentage du coût total du projet. La contribution est destinée à être fournie en nature, mais peut également être en espèces, y compris par le paiement de taxes et de droits. Le coût de la fourniture de biens ou de services en nature pendant la mise en œuvre du projet devrait être fixé. Les montants des contributions en nature et en espèces éventuelles doivent être vérifiables. Les contributions en nature doivent représenter au moins 10 % du financement total de la subvention approuvé pour la mise en œuvre du projet.

Les contributions en nature des membres du projet devraient faire l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre du projet et devraient être incluses dans tous les rapports financiers. Les contributions en nature fournies par les membres du projet peuvent inclure les éléments suivants :

- Utilisation d'équipements/installations spécialisés possédés/nécessaires au Partenariat pour la validation de marché.
- Office et espace et infrastructure de banc d'essai (par exemple, bande passante) utilisés pour inclure les services publics.
- Frais administratifs pour l'administration de la subvention.
- Salaires du personnel permanent directement impliqué dans le projet, calculés en fonction du temps consacré au projet uniquement, y compris le soutien technique, administratif et de recherche.
- Voyages internationaux et locaux, assurances, hébergement, et indemnité de subsistance du personnel de projet.

Il n'y a pas de limite supérieure pour le cofinancement, et une part supérieure aux 10% minimum est encouragée car elle démontre l'engagement, l'appropriation et le partage des risques.

Les fonds alloués au partenaire chef de projet au nom du partenariat de projet seront payés en EUR ou dans la devise locale équivalente, en fonction des informations de compte du partenaire principal du projet. Toutefois, l'information financière doit toujours être rédigée à la fois dans la devise utilisée et en euros.

# 04. Processus de demande

## 4.1. Processus de demande en une seule étape

La candidature à l'appel SIFA GF3 est un processus en une seule étape comprenant la soumission d'une proposition de validation ou de test pilote d'une solution existante sur une période de test de 12 à 18 mois, avec un public cible sélectionné ou un lieu de test dans un ou plusieurs des huit pays partenaires de SIFA. Les solutions existantes qui ont eu un certain succès initial et un impact à grande échelle sont inviter à postuler, à condition qu'une amélioration proposée ou un public cible différent soit suffisamment décrit.

Le financement de SIFA GF3 est attribué sur une base concurrentielle. Les candidats intéressés soumettent des propositions qui seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité. Toutes les propositions remplissant les critères d'éligibilité seront évaluées par un groupe indépendant d'experts (Groupe d'Experts en Innovation (GDI) SIFA GF3), soutenu par des représentants de SIFA FMT/AUDA-NEPAD, y compris les coordinateurs nationaux de pays (CP) de SIFA.

Les propositions soumises pour l'appel GF3 doivent être brèves et axées sur : le respect des critères de sélection par le candidat ; énoncé du problème ; une introduction à la solution potentielle et aux résultats existants (le cas échéant); un aperçu du partenariat et de leurs rôles; et une introduction aux aspects clés des activités à soutenir au cours de la période de mise en œuvre du projet.

De façon générale, l'évaluation portera sur les éléments suivants :

1. La faisabilité des solutions proposées à piloter/valider dans un contexte local.
2. La faisabilité des solutions proposées en vue d'une adoption ultérieure après l'achèvement du projet.

Après l'évaluation, le Comité des subventions et de la sous-délégation AUDA/NEPAD approuve la liste finale des projets sélectionnés pour le financement, et les négociations sur l'AMO commencé entre le partenaire principal du projet et SIFA FMT/AUDA-NEPAD.

Le partenaire principal du projet sera informé du résultat de la procédure d'évaluation par lettre contenant des commentaires sur la proposition évaluée. Ce n'est que lorsque les procédures d'évaluation et de sélection décrites ci-dessus sont achevées que les projets sélectionnés seront informés et invités à négocier et à conclure des contrats.

## 4.2. Description du processus de demande

### 4.2.1. Préparation et soumission de la proposition

Les candidats intéressés sont tenus de soumettre leur proposition par voie électronique via le site Web SIFA une fois que le AAP a été publié et que la plate-forme de soumission électronique SmartME a été ouverte (**SmartME ouvre le 13.01.2023 pour l'appel 1**). La proposition doit être soumise par l'organisation désignée comme bénéficiaire / partenaire principal et agissant en tant que coordinateur du projet par le partenariat de projet. Après la clôture du AAP (**Appel 1 et SmartME ferment le 06.02.2023 à 23:59 GMT +2**), le SIFA FMT et AUDA/NEPAD informeront tous les partenaires chefs de soumissions si leur proposition a été reçue (dans les délais prescrits) ; un numéro de référence sera également fourni pour permettre le suivi pendant le processus d'évaluation.

Le SIFA FMT et l'AUDA/NEPAD examineront ensuite la proposition pour vérifier qu'elle est complète et conforme aux critères établis. Après ce contrôle d'éligibilité, les CP SIFA des huit pays partenaires de SIFA vérifieront le statut du Partenaire chef de soumission en ce qui concerne une éventuelle faillite ou liquidation ou toute autre procédure prévue par la législation ou la réglementation nationale. Les vérifications complètes de la conformité, y compris les critères d'admissibilité, sont décrites à la section 5.1 du présent manuel.

Les propositions sont ensuite évaluées en fonction des critères de sélection (voir 5.2. Évaluation technique dans ce document) par un panel d'évaluateurs indépendants (GDI SIFA). Les évaluateurs agissent à titre personnel en tant qu'experts de l'innovation et des questions liées aux marchés de l'EFTP dans les pays partenaires de SIFA.

Une fois que le groupe d'experts indépendants a évalué toutes les propositions, SIFA FMT / AUDA-NEPAD établit une liste des projets proposés classés en fonction des scores totaux obtenus dans l'évaluation. L'égalité entre les sexes est dûment prise en compte lors de l'évaluation. Seules les propositions de chaque thème obtenant plus de 50% du total des points disponibles peuvent être présélectionnées pour un financement. S'il y a moins de 10 propositions obtenant une note de 50 % ou plus, pas moins de huit propositions ayant obtenu les meilleurs résultats dans chaque fenêtre sont présélectionnées.

La liste finale préparée par SIFA FMT / AUDA-NEPAD présente les scores des propositions par thème d'appel et établit parmi eux un ordre de classement basé sur les scores obtenus dans l'évaluation. Cet ordre de classement indique au Comité des subventions et des sous-délégations de l'AUDA-NEPAD quels projets peuvent être acceptés pour un financement en fonction du budget disponible alloué

à l'AMO. Une liste de réserve de projets dont les propositions n'ont pas atteint la date limite servira de réserve au cas où certains des candidats sélectionnés se retireraient. Ils sont alors remplacés par le meilleur candidat suivant.

La liste des propositions présélectionnées est établie par l'AUDA-NEPAD et l'équipe de SIFA FMT et soumise à l' AUDA-NEPAD IC (technique) et à l'AUDA-NEPAD GDSC (conformité) pour examen et recommandation. La prise de décision finale et l'attribution de subventions sont prises par AUDA-NEPAD BDG.

Une fois la décision finalisée, SIFA FMT / AUDA-NEPAD fournit à tous les partenaires principaux les résultats globaux de l'évaluation. SIFA FMT envoie un retour d'information à tous les partenaires principaux, en indiquant si leur proposition a été adoptée pour financement ou rejetée. Le retour d'information comprend des commentaires anonymes sur l'évaluation faite par les évaluateurs. Suite à la sélection des projets approuvés pour financement, le partenaire chef de projet en question reçoit une invitation à négocier l'AMO avec AUDA-NEPAD/SIFA FMT.

#### **4.2.2. Le rôle du partenaire principal du projet**

Le partenaire principal du projet joue un rôle essentiel dans le processus de candidature et, bien sûr, par la suite, une fois le projet mis en œuvre. Le partenaire principal du projet est le principal point de liaison pour toute communication relative à la proposition soumise à SIFA FMT / AUDA-NEPAD. Seul le partenaire principal du projet peut soumettre la proposition aux thèmes de l'appel d'offres SIFA. Le partenaire principal du projet peut soumettre des propositions pour chacun des thèmes de l'appel; cependant, un seul projet par partenaire principal de projet et par thème d'appel peut être sélectionné pour une subvention SIFA GF3. Il s'ensuit qu'un maximum de trois projets par AAP SIFA GF3 peut être sélectionné pour des subventions du même partenaire principal de projet. Les organisations intéressées peuvent toutefois participer en tant que membres du projet à différents projets soumettant des propositions. La participation des organisations à d'autres soumissions devrait toutefois être clairement indiquée dans chaque proposition.

#### **4.2.3. Règles générales**

1. Les propositions reçues après la date limite de soumission seront rejetées.
2. Les propositions sont soumises en anglais ou en langue française.
3. Toutes les informations financières incluses dans les propositions sont en euros.
4. AUDA-NEPAD se réserve le droit de demander des informations supplémentaires à n'importe quelle étape du processus de candidature.
5. La décision de subvention SIFA GF3 n'est pas contraignante tant que l'AMO avec annexes n'a pas été signée à l'issue de négociations fructueuses. Le Comité des subventions et sous-délégations de l'AUDA-NEPAD se réserve le droit de rejeter toute proposition jusqu'à

la signature de l'AMO. Tous les membres du projet doivent adhérer à la politique AUDA-NEPAD en matière de lutte contre la corruption et d'intégrité. Par conséquent, tout membre du projet qui a été engagé ou s'est livré à une pratique interdite (telle que définie dans la politique susmentionnée) ou à toute autre faute intentionnelle est considéré comme inéligible.

6. Des questions fréquemment posées (FAQ) réponses incluses sont disponibles sur le site Web de SIFA ([www.skillsafrica.org](http://www.skillsafrica.org)) et dans le système SmartME.

### 4.3. Calendrier indicatif pour le processus de candidature SIFA GF3 AAP 1/2022

Phase de processus	Prochaines étapes 2023	Partie responsable
Appel à propositions	Janvier/Février	Partenaire principal du projet (au nom du partenariat de projet)
Évaluation des propositions	Février/Mars	Comité des subventions et des subdélégations AUDA-NEPAD
Approbaton des listes restreintes, des listes restreintes et des listes de réserve	Mars/Avril	Comité des subventions et des subdélégations AUDA-NEPAD
L'AMO	Avril	Partenaire principal, SIFA FMT/ AUDA-NEPAD
Contractant	Avril	Partenaire principal, AUDA/ NEPAD

Pour l'AAP 1, le processus de sélection suivant l'évaluation des propositions (qui comprend des consultations avec la KfW)) devrait être achevé d'ici avril 2023. La décision de sélection officielle à la suite de la clôture des négociations qui informe tous les partenariats de projet des résultats est envoyée aux partenaires principaux du projet d'ici avril 2023. Le format est un rapport de synthèse d'évaluation (RSE) SIFA GF3, qui est inclus dans la communication. Cette communication n'implique ni ne préjuge en aucune façon une décision de financement. Elle ne formule que des commentaires. Les négociations d'AMO pour les propositions retenues commencent en avril dans le but de signer l'AMO d'ici la fin d'avril 2023.

**NB: Aucune copie papier / physique ou version électronique des propositions ne sera acceptée.**

## 4.4. Outil de soumission – SmartME

La plateforme digitale qui sera utilisée pour la préparation et la soumission des propositions, SmartME, est disponible sur le site Web de SIFA. Le système SmartME est un système digital utilisé pour gérer le cycle SIFA GF3 AAP, y compris l'administration des AMO. Un aperçu du système est fourni lors des séances d'information organisées par le SIFA FMT dès que l'appel est annoncé. L'utilisation de cet outil présente plusieurs avantages pour les candidats au cours du processus de préparation et de soumission.

Le système SmartME automatise de nombreux aspects du processus de candidature et offre ainsi un accès facile à toutes les informations pertinentes relatives à la proposition. Étant donné que la proposition doit être rédigée dans le format décrit dans ce guide, SmartME peut aider le partenariat de projet à optimiser l'efficacité lors de la préparation et soumission de la proposition. Cela permet au partenariat de projet de réduire de moitié les tâches administratives et de se concentrer sur la mise en œuvre du projet.

Les candidats peuvent se connecter au système à partir du moment que l'appel est annoncé pour postuler directement en ligne. Un candidat peut rédiger, compléter et soumettre une proposition à l'aide du guide du processus de proposition sans avoir à stocker de documentation ou à perdre un travail non sauvegardé. Tous les documents supplémentaires peuvent être téléchargés dans le système et restent à la disposition du demandeur si nécessaire. Le système SmartME couvre les éléments ci-dessous dans le processus de l'appel de propositions :

1. Soumission de la proposition – les candidats peuvent rédiger et soumettre leur proposition complète en ligne et joindre tous les documents nécessaires à leur proposition. Seul le partenaire principal du projet peut soumettre la proposition.
2. Filtrage interne – SIFA FMT / AUDA-NEPAD, avec le soutien des CP SIFA, effectue l'examen de toutes les propositions. Le partenaire principal du projet reçoit une réponse via le système à son courrier électronique indiquant si la première soumission a été acceptée.
3. Évaluation externe – les évaluateurs indépendants (SIFA GF3 IEP) qui effectuent l'évaluation externe utilisent le système SmartME. Le partenaire principal du projet reçoit une réponse par courriel indiquant si la proposition a été retenue à l'une ou l'autre étape.
4. Reporting – les rapports au stade de l'appel de propositions, ainsi que la mise en œuvre ultérieure du projet, ont lieu sur la plate-forme en ligne fournie par SmartME. Le système aide à générer des graphiques et d'autres visuels pour rédiger à la fois des rapports d'avancement du projet et des rapports financiers.
5. Suivi et évaluation – les projets retenus peuvent mettre en place un plan de suivi et créer des calendriers et des indicateurs pour mesurer le succès de leur projet.
6. Plate-forme de gestion des connaissances – le système permet également des outils de collaboration modernes, qui garantissent que toutes les informations sur le projet se trouvent en un seul endroit et sont disponibles pour SIFA FMT / AUDA-NEPAD et l'équipe élargie, y compris les CP.

#### 4.4.1. Enregistrement du système

Pour vous inscrire sur le système SmartME, procédez comme suit :

1. Suivez le lien d'inscription SIFA GF3 AAP 1/2022 selon l'annonce sur le site Web de SIFA.
2. Inscrivez-vous au SIFA GF3 AAP 1/2022 en fournissant votre prénom et votre nom, votre courrier électronique et le mot de passe que vous avez choisi.
3. Connectez-vous au système et commencez par votre proposition.
4. Les demandeurs peuvent se déconnecter du système à tout moment et revenir au point d'accès plus tard.

#### 4.4.2. Guides de soutien, d'assistance et de l'utilisateur

Le système SmartME dispose d'une fonction d'assistance technique entièrement opérationnelle. Cette fonction se trouve sur la page du demandeur une fois connecté au système. Le service d'assistance répond à une demande dans les 48 heures.

#### 4.4.3. Confidentialité des données du candidat

**Politique de confidentialité** : Le service d'acquisitions d'AUDA-NEPAD recueille et utilise vos informations personnelles que pour le « processus d'approvisionnement » lorsque vous manifestez une intention de faire concurrence, fournir un service ou des biens à l'organisation, individuellement ou en tant qu'entreprise, sur la base de votre consentement. Vos données personnelles sont traitées dans les mesures de plus haute sécurité et conservées pendant une période strictement nécessaire aux fins énoncées. Cet avis de confidentialité complète l'avis de confidentialité standard AUDA-NEPAD et doit être lu conjointement avec le même disponible sur le site Web AUDA-NEPAD.

**Procédure opérationnelle standard de protection des données personnelles de l'AUDA-NEPAD | AUDA-NEPAD**

# 05. Processus d'évaluation et d'approbation des propositions

Cette section explique les critères d'évaluation et de sélection des projets proposés pour le financement de GF3. Le SIFA FMT, AUDA/NEPAD et les CP analysent l'éligibilité des propositions pour s'assurer que les candidats se conforment aux exigences techniques de l'appel et considèrent l'alignement sur les priorités politiques nationales, régionales et/ou locales en matière d'EFTP.

## 5.1. Vérification de l'admissibilité

Les critères d'éligibilité vérifiés par le SIFA FMT, AUDA/NEPAD et les CP sont les suivants :

- 1. Soumission de la proposition en temps voulu (électronique).** La soumission de toutes les propositions se fait en courrier électronique SIFA GF3 spécifié dans le texte du AAP. La date limite de soumission est la date et l'heure indiquées à l'emplacement électronique comme spécifiée dans l'appel. Elle n'est pas négociable et sera strictement appliquée. Les propositions de projets qui ne respectent pas la date limite spécifiée dans l'appel ne seront pas prises en considération.
- 2. Exhaustivité de la proposition.** La proposition doit être signée et inclure toutes les informations requises dans ce guide des candidats SIFA GF3 1/2022 dans le format qui y est indiqué.
- 3. Portée géographique.** SIFA GF3 soutient des projets régionaux, c'est-à-dire des projets mis en œuvre dans un ou plusieurs pays et dans au moins un des huit pays partenaires de SIFA.
- 4. Durée du projet proposé.** Le texte de l'appel, le guide pour les demandes et d'autres documents de projet à l'appui fournis aux candidats intéressés indiqueront que GF3 ne peut pas soutenir les initiatives dépassant la période initiale de mise en œuvre de la subvention de 18 mois. En tant que tels, les projets ne devraient pas comporter de travaux importants compte tenu du temps requis pour la conception, l'appel d'offres et la passation de marchés et des approbations associées de l'AUDA-NEPAD. Toutefois, des activités mineures telles que l'appui à la modernisation de l'équipement ou de la formation dans le contexte des restrictions d'espace liées à la COVID-19 peuvent être incluses dans les propositions.
- 5. Le budget de subvention proposé.** Le budget doit se situer dans les limites des montants minimum et maximum prévus pour la totalité proposée, comme indiqué à la section 2.6.1. En plus du budget de la subvention, les candidats doivent fournir un calcul de leur contribution de contrepartie en nature et/ou en espèces.

## Documents administratifs de base confirmant l'éligibilité

En outre, pour remplir les critères de base ci-dessus, la demande doit respecter les critères suivants pour être considérée comme éligible :

1. Documenter l'éligibilité du demandeur principal, avec les documents d'appui.
2. Documenter l'éligibilité des membres partenaires avec leurs pièces justificatives.
3. Présenter l'idée du projet dans un rapport écrit (700 mots), y compris les résultats<sup>4</sup> et un minimum de deux, mais sans dépasser quatre extraits clés (livrables<sup>5</sup>). L'ajout d'une vidéo ou d'une autre présentation visuelle pour appuyer l'idée du projet sera un avantage.
4. Décrire et documenter les avantages que les bénéficiaires du projet doivent en tirer.
5. Télécharger la documentation des bénéficiaires pour démontrer le besoin des compétences proposées. Cela peut inclure (mais sans s'y limiter) des placements professionnels (lettre de déclaration d'intérêt/lettre d'engagement de l'employeur), une enquête sur le marché du travail, un rapport sur les systèmes nationaux d'information sur le marché du travail (LMIS) et une enquête sur le marché cible.
6. Télécharger (à l'aide du formulaire prédéfini inclus en annexe au présent document) le cadre des résultats du projet ainsi que les résultats attendus sous la forme d'extraits mesurables de l'impact (c.-à-d. avec les indicateurs de résultats connexes).
7. Téléchargez le tableau du budget du projet, y compris l'estimation des coûts dans des catégories clés telles que personnel, équipement, déplacements et d'autres coûts, par exemple, la sous-traitance, ainsi qu'un calendrier de décaissement des subventions par tranche (en utilisant le formulaire prédéfini inclus comme Annexe à l'application de l'AAP dans la boîte à outils).
8. Présenter un aperçu des capacités (nombre et qualifications du personnel) à mettre en œuvre le projet proposé, y compris le CV du coordonnateur de projet proposé.
9. Présenter les relevés bancaires des deux dernières années, les comptes de résultat et du bilan audités datant de moins de trois ans du partenaire principal.
10. Présenter une copie signée de l'accord de partenariat décrivant la planification et les modalités de travail entre les partenaires, y compris le titre d'un droit de propriété intellectuelle apporté au projet ou généré par le projet.

---

4 Amélioration ou apprentissage que le projet apportera à ses bénéficiaires. Dérivé généralement de ses livrables.

5 Produits tangibles et intangibles spécifiques (produits livrables) produits par le projet à la suite de ses activités.

Enfin, l'examen d'éligibilité indiquera que les propositions sont soumises en anglais ou en français. Les propositions faites dans d'autres langues ne seront pas acceptées. Les subventions SIFA GF3 sont destinées aux projets axés sur la validation de marché et les tests utilisateurs du concept innovant et/ou du prototype proposé. Alternativement, l'innovation proposée pour le financement GF3 peut être basée sur un produit/service/processus déjà existant et performant qui cherche à être reproduit sur un nouveau marché et/ou dans un autre pays SIFA.

## 5.2. Évaluation technique

Les propositions répondant aux critères d'éligibilité seront évaluées par un groupe d'experts indépendants. L'évaluation technique sera menée selon les critères indicatifs suivants :

### 1. Réactivité à la COVID-19

- Les propositions doivent indiquer clairement la référence des projets à l'ère post-COVID-19.
- Spécifiquement pour le thème 1 : l'accent mis sur COVID-19 doit être reflété dans l'objectif du projet, et la demande doit décrire comment le projet aborde les divers défis découlant de la pandémie. Ceux-ci peuvent inclure, mais sans s'y limiter : (i) atténuer ou prévenir l'impact à court terme de la pandémie de COVID-19 sur la santé et l'employabilité des jeunes ; ii) atténuer l'incidence socio-économique à moyen terme de la pandémie de COVID-19 sur la résilience des entreprises et la demande du marché du travail.
- Spécifiquement pour thèmes 2 et 3 : développer les compétences des groupes qui pourraient être plus exposés aux effets de la COVID-19 (femmes, jeunes, groupes vulnérables + secteur informel) afin d'accroître leur employabilité. L'atténuation de la COVID-19 est indirecte en renforçant la position des groupes vulnérables sur le marché du travail. Par conséquent, le respect des critères n'est pas une exigence dans l'évaluation des propositions de projet. Cependant, il est considéré comme un plus s'il est lié à l'atténuation de la COVID-19.

### 2. Création d'emplois démontrés

Les propositions doivent démontrer comment le projet proposé :

- Crée des emplois correspondants à la demande d'employeurs.
- Favorise la création d'emplois – comme l'entrepreneuriat.
- Contribuer au maintien dans l'emploi en démontrant les placements professionnels (lettre de déclaration d'intérêt / lettre d'engagement de l'employeur), enquête sur le marché du travail, rapport national sur le LMIS, enquête sur le marché cible, etc.

### 3. Démonstration de l'optimisation des ressources : évolutivité et pertinence démontrée pour le marché de la formation novatrice proposée

Les propositions doivent démontrer la replicabilité et/ou la pertinence de l'innovation par rapport aux marchés, secteurs et/ou autres contextes géographiques proposés. Les applications qui lancent des produits/services et /ou des processus dont l'évolutivité est démontrable et qui devraient donc atteindre plus de bénéficiaires au-delà du projet, à la fois dans l'ampleur et la profondeur de l'engagement, recevront des points supplémentaires. De même, la pertinence démontrée en termes de correspondance avec le potentiel de croissance du secteur sélectionné dans le pays spécifique ou les besoins démontrés de formation du marché du travail seront notés avec des points supplémentaires. Les partenariats qui démontrent un engagement direct avec les besoins du marché du travail ou la pertinence du déploiement de l'innovation proposée dans d'autres pays recevront des points supplémentaires.

#### **4. Les propositions portent sur la conceptualisation, le développement et la commercialisation de produits, services ou processus solutionnant un problème/déficit de compétences identifié sur le marché du travail.**

L'innovation fait référence à la caractéristique de la solution, comme être nouveau sur le marché ou nouveau pour un groupe de personnes ou améliorer la fonctionnalité ou l'accès à un service existant. De même, une proposition est considérée comme innovante si elle :

- Introduit de nouvelles aptitudes et compétences aux bénéficiaires identifiés et promeut des nouvelles méthodologies d'apprentissage.
- Promeut de nouveaux partenariats entre les établissements d'EFTP, le secteur informel et les employeurs, en mettant en œuvre conjointement l'innovation proposée intégrant les compétences entrepreneuriales dans les systèmes d'éducation et de formation,
- Fournit des compétences numériques et non techniques qui complètent les compétences professionnelles et techniques requises pour préparer les jeunes à l'emploi et commercialiser de nouveaux produits / services.
- Les demandes impliquant des partenariats avec des preuves de concepts innovants documentés par les rôles des partenaires, la propriété de la solution, l'accord du droit de propriété intellectuelle DPI, etc., seront notées avec des points supplémentaires.

#### **5. Viabilité démontrée et financement futur durable**

Les propositions doivent décrire les mesures et les stratégies visant à soutenir (financièrement) le projet après la fin du financement SIFA pour la validation du marché. Les propositions impliquant des partenariats prêts à l'investissement avec un engagement démontré à l'égard d'un soutien financier futur et/ou une stratégie crédible de collecte de fonds seront notées avec des points supplémentaires.